

**REGLEMENT DU JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT «GRAND JEU CONCOURS 100 % GAGNANT LA HALLE X PARC ASTÉRIX »**  
**ORGANISE PAR LES SOCIETES COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE ET LA HALLE**  
**DU 22 AVRIL 2016 AU 6 MAI 2016**

## **Article 1 – OBJET**

La société LA HALLE, Société par Actions simplifiée, au capital social de 75 801 660 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 413 151 739 dont le siège social est situé 28 avenue de Flandre – 75019 Paris, représentée par Monsieur Nenad JEREMIC en sa qualité de Président et la société COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE Société par Actions Simplifiée au capital de 52 069 775 euros Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 413 156 795 dont le siège social est au 28 avenue de Flandre, 75019 Paris, représentée par Monsieur Nicola TETI en sa qualité de Président (les deux sociétés étant ci-après dénommées la « **Société Organisatrice** ») organisent du 22 avril 2016 à partir de 14 heures , au 6 mai 2016 à 16 heures un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « GRAND JEU CONCOURS 100 % GAGNANT LA HALLE X PARC ASTÉRIX », accessible sur la page Facebook de la Société Organisatrice à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/lahalle.com> (ci-après la « **Fan page** »).

Le Jeu n'est pas parrainé ni géré par Facebook. Par suite, tous commentaires, questions ou réclamations concernant le Jeu devront être adressés à la Société Organisatrice et non à Facebook. Les informations communiquées par les participants sont fournies à la Société Organisatrice et non à Facebook.

## **Article 2 – PARTICIPATION**

### **2.1. Accès au Jeu**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique, résidant en France Métropolitaine (ci-après le « **Participant** »), à l'exception des membres du personnel des structures organisatrices du Jeu, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que leur conjoint (mariage, PACS, concubinage) et les membres de leur famille : ascendants et descendants en ligne directe.

La participation au Jeu est limitée à une seule participation par personne pendant toute la durée du Jeu. La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres personnes.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

De même, toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse entraînera l'élimination immédiate du Participant et, le cas échéant, le remboursement du lot qui lui aurait déjà été envoyé.

La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

## **2.2. Modalités de participation**

La participation au Jeu se fait exclusivement sur la Fan page. Il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet, d'une adresse électronique valide et d'un compte Facebook. A ce titre, aucune inscription ne peut se faire par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique.

Pour participer, il suffit de se rendre sur la Fan page. Le Participant clique sur la mention « Participer ». Il renseigne à l'emplacement prévu à cet effet son nom, son prénom et son adresse e-mail, puis répond aux 5 (cinq) questions du Quizz concernant le Parc Astérix.

Un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des Participants ayant donné les cinq bonnes réponses pour désigner les 21 (vingt et un) gagnants qui remporteront les gros lots mis en jeu conformément à l'article 4.1 du présent règlement.

Tous les Participants (gagnants compris) recevront un lot conformément à l'article 4.2 du présent règlement.

## **2.3. Validité de la participation**

Les informations et coordonnées fournies par le Participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé et/ou déloyal le tirage au sort ou la désignation d'un gagnant.

Chaque Participant s'interdit de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête systématisée de Facebook.

Dans l'hypothèse où un Participant aura apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée (par exemple : logiciels de recherches, de participation, de gestion automatisée, ou l'emploi d'un algorithme etc.) ou déloyale (par exemple : inscription à des groupes d'entraide ou d'échanges de votes ou tout procédé similaire), ou par tous moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la Société Organisatrice par le présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué et resterait propriété de la Société Organisatrice, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par la Société Organisatrice ou par des tiers.

## **Article 3 – DESIGNATION DES GAGNANTS – ATTRIBUTION DES DOTATIONS**

### **3.1. Désignation des gagnants**

Les gagnants sont désignés conformément aux dispositions de l'article 2.2 du présent règlement par la Société Organisatrice dans un délai de 3 jours suivant la fin du Jeu, soit au plus tard le 9 mai 2016.

La Société Organisatrice informera de la désignation des gagnants et des modalités pour bénéficier des lots de la manière suivante :

La Société Organisatrice enverra un e-mail sur la boîte mail personnelle des gagnants utilisée lors de leur participation au Jeu, le 10 mai 2016.

A cet égard, la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi de courrier électronique à une adresse inexacte du fait d'une erreur de la part du Participant, ni du dysfonctionnement du dispositif d'envoi de courriel.

### **3.2. Attribution des dotations**

Chaque gagnant devra, par retour d'e-mail, et ce dans les 2 jours de l'expédition par la Société Organisatrice de l'e-mail confirmant le gain, accepter son lot et les coordonnées postales (nom, prénom, adresse postale) afin de réclamer le lot.

Le silence du gagnant dans le délai susvisé, vaudra renonciation pure et simple à son lot.

Les Pass Saison et les bons d'achats seront envoyés par lettre recommandée dans un délai de 8 jours suivant l'envoi de l'e-mail de confirmation envoyé à la Société Organisatrice.

Les places pour le Parc Astérix seront envoyées par lettre suivie dans un délai de 8 jours suivant l'envoi de l'e-mail de confirmation envoyé à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait d'une erreur que le gagnant aura commise en indiquant son adresse postale, ni des problèmes d'acheminement postal.

## **Article 4 –DOTATIONS**

### **4.1 Lots des gagnants**

Le Jeu est doté des lots suivants :

**1<sup>er</sup> lot** : 5 Pass saison 2016 d'une valeur unitaire de 99 (quatre vingt dix neuf) euros TTC. .

**2<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> lot** : 2 entrées adultes au Parc Astérix d'une valeur unitaire de 47 (quarante sept) euros TTC.

**12<sup>ème</sup> au 21<sup>ème</sup> lot** : 1 bon d'achat La Halle Mode, Chaussures et Maroquinerie d'une valeur unitaire de 40 (quarante) euros TTC.

### **Conditions d'utilisation du Pass saison 2016 Astérix :**

Le gagnant des cinq Pass saison 2016 peut se rendre au Parc Astérix accompagné des 4 (quatre) personnes de son choix conformément au calendrier du Parc Astérix pour la saison 2016.

Le Pass saison n'est pas cumulable avec d'autres promotions en cours.

Ce pass permet l'accès aux heures normales d'ouverture du Parc Astérix conformément au calendrier d'ouverture disponible sur le site [www.parcasterix.fr](http://www.parcasterix.fr). Il ne permet pas l'accès aux privatisations et événements spéciaux lesquels sont exclus et font l'objet d'une tarification et d'une billetterie spéciale.

Le Pass saison offre les prestations suivantes :

- Accès illimité au Parc Astérix toute la saison 2016 (1)
- 10% de réduction dans les restaurants suivants : Le Restaurant du Lac, Le Relais Gaulois, Aux Fastes de Rome, Caius, La Halte des Chevaliers, Le Cirque (2)
- 30% de réduction à l'Hôtel des Trois Hiboux (3)

- 10% de réduction dans toutes les boutiques « Rue de Paris » (4)
- 50% de réduction sur entrée à France Miniature et Grévin (5)
- Parking gratuit
- Des avantages exclusifs toute la saison sur votre espace dédié : [www.parcasterix.fr/pass](http://www.parcasterix.fr/pass)

(1) Y compris les nocturnes estivales du 25 juin - hors nocturnes du 29, 30 et 31 octobre 2016 (tarif exclusif pour ces deux dates : - 50 (cinquante) %)

(2) A partir de 10 (dix) € d'achats. Des points de restauration et des boutiques peuvent être fermés certains jours.

(3) Une remise de 30 (trente) % sur la chambre sèche (aux conditions détaillées ci-dessous). Cette remise ne s'applique pas aux packages ou forfaits. La remise est applicable sur les tarifs Haute et Basse Saison correspondants aussi aux tarifs Classiques et Promotionnels. Les tarifs Haute et Basse saison ou Classique et Promotionnel sont indiqués sur le calendrier d'ouverture de l'hôtel des Trois Hiboux, disponible sur notre site internet ou sur demande à notre centre de contact.

En plus de cette remise de 30 (trente) % sur le prix de la chambre sèche hors packages ou forfaits :

- Le supplément adulte au-delà de 2 adultes dans la chambre est offert.
- Les vendredis, en plus de ces 2 offres : les petits déjeuners sont offerts.

Ces offres sont valables toute l'année sauf : les samedis et tous les jours des mois de juillet et août et tous les jours des vacances scolaires de la Toussaint. Réservation obligatoire au 0 826 30 10 40 (0.15€/min) en précisant votre numéro de Pass et votre nom. Ces offres sont soumises à disponibilité des chambres.

(4) A partir de 20 (vingt) € d'achat. Des points de restauration et des boutiques peuvent être fermés certains jours.

(5) 50 % de remise sur le prix du billet d'entrée à Grévin et France Miniature sur présentation du Pass Saison Parc Astérix 2016.

#### **Conditions d'utilisation des entrées adultes du Parc Astérix :**

Le gagnant pourra s'y rendre avec la personne de son choix, étant précisé que sont concernées par les entrées adultes les personnes ayant plus de 12 ans.

L'utilisation d'une entrée adulte pour un enfant âgé de 3 à 12 ans ne pourra donner lieu à aucun remboursement de la différence du prix.

Ces entrées adultes sont valables du 2 avril 2016 au 2 novembre 2016, hors nocturnes et évènements spéciaux.

#### **Conditions d'utilisation du bon d'achat :**

La valeur totale du bon d'achat de 40 (quarante) euros sera envoyée aux gagnants sous forme de 8 (huit) bons d'achats de 5 (cinq) euros chacun.

Le gagnant pourra utiliser ses bons d'achats dans les magasins La Halle Mode, Chaussures et Maroquinerie situés en France métropolitaine.

Chaque bon d'achat est utilisable une seule fois et est valable 1 (un) an sur l'ensemble des produits présents en magasin, offres promotionnelles et soldes comprises.

Dans le cas où la valeur du panier d'achat serait supérieure au montant des bons d'achats utilisés, le gagnant payera la différence.

Dans le cas où la valeur du panier d'achat serait inférieure au montant des bons d'achats utilisés, le gagnant ne pourra prétendre à aucun remboursement ou avoir de la différence.

Chaque gagnant s'engage à accepter son lot tel que proposé, sans possibilité de l'échanger notamment contre des espèces ou d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit.

#### **4.2 Lots des Participants**

En plus des lots mis en jeu pour les gagnants, tous les Participants recevront l'ensemble des lots ci-dessous :

- Une réduction de 8 (huit) euros offerts dès 40 (quarante) euros d'achat en magasin La Halle Chaussures et Maroquinerie, valable jusqu'au 30 mai 2016 inclus.
- Une réduction de 8 (huit) euros offerts dès 40 (quarante) euros sur le site [www.lahalle.com](http://www.lahalle.com), valable jusqu'au 30 mai 2016 inclus.
- Une réduction de 4 (quatre) euros sur l'achat d'un billet plein tarif aux caisses du Parc Astérix, valable jusqu'au 2 novembre 2016 inclus.

#### **Conditions d'utilisation des réductions :**

La réduction en magasin La Halle Chaussures et Maroquinerie est non cumulable avec d'autres promotions en cours et est hors bijoux et titres cadeaux.

La réduction sur le site [www.lahalle.com](http://www.lahalle.com) peut être utilisée une seule fois et est hors promotions et autre code promotionnel en cours.

La réduction sur l'achat d'un billet plein tarif aux caisses du Parc Astérix est hors périodes du 5 mai 2016 au 8 mai 2016 et du 29 octobre 2016 au 31 octobre 2016. La réduction s'applique dès 5 (cinq) billets achetés en une seule fois et est non remboursable, non échangeable et non cumulable avec toute offre promotionnelle ou tarif préférentiel.

Chaque Participant s'engage à accepter son lot tel que proposé, sans possibilité de l'échanger notamment contre des espèces ou d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer toute dotation par une autre dotation équivalente en valeur ou caractéristiques, pour quelque cause que ce soit (notamment en cas de rupture de stock) sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard.

## **Information des Participants pour bénéficier des lots :**

Une fois les réponses au quizz validées, le Participant est renvoyé sur une page de fin du Jeu, sur laquelle se trouve un lien hypertexte. Le Participant clique sur le lien hypertexte renvoyant à une autre page. Sur cette page imprimable, le Participant accède aux codes promotionnels des réductions ci-dessus et aux modalités afin d'en bénéficier.

## **Article 5 – UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES**

**5.1.** Dans le cadre du Jeu, les Participants communiquent à la Société Organisatrice, qui en sera l'unique destinataire, des données personnelles les concernant. Les coordonnées des Participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, dans sa version en vigueur, ou toute autre loi qui lui serait substituée.

**5.2.** Les gagnants autorisent expressément la Société Organisatrice à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom, ville) sur quelque support que ce soit, sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Sous réserve d'avoir obtenu le consentement préalable et exprès de participants, la Société Organisatrice pourra utiliser les données personnelles recueillies dans le cadre du Concours à des fins commerciales et/ou de communication (gestion des clients et prospection).

**5.3.** Chaque Participant a un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations le concernant en écrivant à l'adresse suivante :

La Halle Mode, Chaussures & Accessoires – Service e-commerce  
« Grand Jeu Concours 100 % Gagnant La Halle x Parc Astérix »  
28 avenue de Flandre  
75019 Paris

## **Article 6 – ACCES ET INTERPRETATION DU REGLEMENT - MODIFICATIONS**

### **6.1. Accès**

Le règlement du Jeu est disponible sur la Fan page et peut être obtenu sur simple demande à l'adresse du Jeu indiquée en article 5.3 ci-dessus (remboursement du timbre sur demande au tarif lent en vigueur).

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu. Toute réclamation devra être adressée par écrit à la Société Organisatrice à l'adresse ci-dessus mentionnée avant le 20 mai 2016. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

### **6.2. Interprétation du règlement**

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice.

### **6.3. Modifications**

La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, et notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les Participants.

Le règlement modifié sera également disponible et accessible sur la Fan page et peut être obtenu sur simple demande à l'adresse du Jeu indiquée en article 5.3 ci-dessus (remboursement du timbre sur demande au tarif lent en vigueur).

### **Article 7 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION**

LE PRESENT REGLEMENT EST SOUMIS AU DROIT FRANÇAIS.

TOUT LITIGE RELATIF A L'APPLICATION OU A L'INTERPRETATION DU PRESENT REGLEMENT RELEVRA, A DEFAUT DE REGLEMENT AMIABLE ENTRE LES PARTIES, DE LA COMPETENCE DES TRIBUNAUX FRANÇAIS.